



December 15, 2008

**ENGLISH TRANSLATION OF A PRESS RELEASE ISSUED BY NINTENDO FRANCE, AS SET FORTH BELOW**

---

### **Nintendo's Actions Against Game Copiers in France New Complaint**

Paris, France, (15 December 2008). Nintendo filed a new criminal complaint against retail outlets, wholesale dealers, and e-commerce sites because of their part in the sale and distribution of illicit copying devices intended to play illegal video game software. These devices are commonly known as "linkers" or game copiers.

The investigations concerning this new complaint just started and already several hundred game copiers have been seized.

Nintendo confirms its determination to act against the distribution of game copiers. Since the first complaint filed in December 2007, several thousand game copiers have been seized by the "*Brigade Centrale de Répression des Contrefaçons Industrielles et Artistiques*" (department of the police which is specialized in the cases of counterfeits) who led the investigations. The first case concerning several dealers will be heard by the judge in the Paris' criminal court in the Spring of 2009.

Nintendo would like its clients and consumers to be reminded that the purpose of these devices is to enable the play of free downloadable illegal video game files (so-called ROMS) on the NINTENDO DS console from the Internet, by bypassing Nintendo's technical protection systems.

By using a microSD card, a game copier can store dozens of illegal video game files (ROM) designed to work only on the NINTENDO DS.

Nintendo would also like to remind its clients and consumers that counterfeiting industrial and intellectual property, and in particular its various trademarks, its software, its copy-protection methods, and its video games content is considered to be a serious offense to the video games industry, makers, independent content creation companies, developers and

publishing studios, and all distributors of Nintendo video games.

Market losses due to piracy in 2007 are estimated to have exceeded €770 millions in damages and lost revenue to Nintendo, third parties publishers and developers worldwide.

\*\*\*\*\*

## **Nintendo contre les copieurs de jeux vidéo Nouveau dépôt de plainte**

Paris, France, (15 décembre 2008). Nintendo vient de déposer une nouvelle plainte à l'encontre de magasins, grossistes et autres sites e-commerce en raison de la détention, la distribution, la commercialisation d'appareils illicites de copiage de jeux vidéo contrefaits, communément appelés « linkers » ou « copieurs de jeux vidéo ».

Les investigations relatives à cette nouvelle plainte viennent de débuter et déjà plusieurs centaines d'appareils ont été saisis.

Nintendo confirme ainsi sa détermination à lutter contre les copieurs de jeux vidéo et rappelle que depuis décembre 2007 (date de sa plainte initiale), ce sont au total plusieurs dizaines de milliers d'appareils de copiage qui ont été saisis dans le cadre des investigations menées par la Direction Centrale de la Police Judiciaire (BCRCIA « Brigade Centrale de Répression des Contrefaçons Industrielles et Artistiques »).

Un premier jugement du Tribunal Correctionnel de Paris, mettant en cause plusieurs protagonistes, est attendu pour le 1<sup>er</sup> semestre 2009.

La société Nintendo souhaite attirer l'attention de sa clientèle et des consommateurs en rappelant que la particularité de ces dispositifs est de permettre le chargement et l'exécution sur la console Nintendo DS de jeux vidéo contrefaits (ROM) obtenus souvent gratuitement sur Internet et ce, en contournant les mesures techniques de protection et le logiciel de la console NINTENDO DS.

En utilisant des cartes microSD, un tel « copieur de jeux » peut stocker plusieurs dizaines de jeux vidéo contrefaits (ROM) destinés à un usage exclusif sur console Nintendo DS.

La société Nintendo tient à rappeler que la contrefaçon de ses droits de propriété industrielle et intellectuelle, notamment ses marques, logiciels, mesures de protection technique et ses contenus jeux vidéo portent gravement atteinte à l'ensemble de la chaîne de valeur de

l'industrie du jeu vidéo, aux entreprises indépendantes de création - studios de développement et éditeurs -, aux fabricants, et aux distributeurs de jeux vidéo Nintendo.

Les pertes liées à la contrefaçon sont estimées pour 2007 à plus de 770 millions d'euros pour Nintendo, ses éditeurs tiers et pour l'ensemble de ses développeurs tiers dans le monde entier.

Nintendo - Communiqué de Presse – 15 décembre 2008